

237

CR3

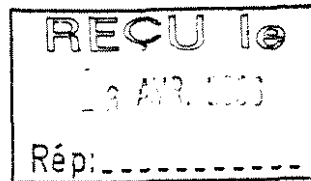
Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, entre Beauceville et Saint-Georges

Beauceville et Saint-Georges 6211-06-111

*Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche
entre Beauceville et Saint-Georges
par le ministère des Transports*

DEMANDES D'AUDIENCE PUBLIQUE

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT



Beauceville, le 31 mars 2006

Monsieur Claude Béchar
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique à l'égard du projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges

Monsieur Béchar,

La présente est pour vous demander de tenir une audience publique à l'égard du projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges.

Nous sommes un **groupe de citoyens touchés par la variante retenue par le ministère des Transports du Québec (MTQ), le tracé Est**. Les résidences principales et/ou parties de terrains de certains d'entre nous devront être acquises et/ou déplacées par ce tracé. Certains subiront des pertes de terres vouées à la production fourragère et se verront fragmentés leurs terres avec les conséquences qui s'en suivent. D'autres auront des pertes d'usage à long terme des surfaces forestières productives directement touchées. Certains risquent de subir les inconvénients liés à la contamination de leurs puits d'eau potable pendant la phase d'exploitation du projet. Enfin, certains verront leur qualité de vie du milieu atténuée par les poussières et contaminants engendrés par la proximité de la futur autoroute et de ses raccordements sans parler de l'altération de la qualité du paysage et du champ visuel suite à l'insertion de cette nouvelle infrastructure.

Les prémices de cette demande s'expliquent par le fait que nous n'avons pas été informés ou consultés et n'avons pu exercer une réelle influence sur les questions à étudier, les choix et les prises de décision dès le dépôt de l'avis de projet en mai 2002. C'est pourtant une initiative fortement suggérée au promoteur¹ pour que soit acceptable un projet dans le milieu. Nous avons été contactés directement lors d'enquêtes par le consultant Tecsub Inc. au printemps 2003, nos propriétés faisant parti de la zone d'étude. L'éventualité d'une autoroute à proximité de notre milieu de vie à ce moment nous était totalement improbable, ces enquêtes n'étaient enfin qu'une simple

¹ Directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement, Ministère de l'Environnement, mai 2002, page 14.

formalité. Plusieurs mois ont passé sans que nous n'ayons de nouvelles. Aucun représentant du MTQ n'a eu même la décence de nous annoncer que des bâtiments principaux et/ou des pertes importantes de nos terres devraient être acquis et/ou déplacés sur le tracé Est précédemment à la consultation publique du 12 mai 2004. Nous l'avons su, à notre grand désespoir, le soir même. Cette consultation et celle du 29 novembre 2004, de même que les réponses des représentants du Ministère et les commentaires et préoccupations non consensuels de représentants de certains groupes pendant cette période de consultation ne nous ont pas davantage convaincus et ont été insuffisants pour comprendre le raisonnement et les critères justifiant ce choix de la variante de tracé Est du Ministère. Le tracé Ouest étant tout aussi acceptable à notre avis sur les plans environnemental et social, et répondant le mieux aux objectifs poursuivis de répondre à l'augmentation des débits de circulation sur la route 173 et de soutenir le développement économique de la Beauce² et ce, sans compromettre la faisabilité technique et économique du projet. Nous avons tout de même, dans les délais prescrits par le promoteur à la suite de la consultation publique du 29 novembre 2004, réussi à faire connaître notre position par le dépôt d'une pétition en faveur du tracé Ouest qui a recueilli 480 signatures.

Nous désirons donc **recevoir de l'information supplémentaire et des précisions** notamment sur les points suivants:

- La justification même du projet;
- La nouvelle variante possible pouvant répondre aux objectifs du projet;
- Et sur l'analyse comparative avec le tracé Ouest assimilable au tracé de référence connu depuis 1987 dans la région³.

Nous aimerions **entendre le point de vue de nos élus municipaux**, le conseil de Ville de Beauceville et plus particulièrement les détails de l'*étude des répercussions du prolongement de l'autoroute 73 sur le dynamisme économique et la structure urbaine de Beauceville*⁴ publiée en mars 2005 conjointement avec le ministère des Transports, la Ville de Beauceville et les intervenants locaux sur l'identification et l'évaluation des répercussions du prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) sur le dynamisme urbain de Beauceville. Nous aimerions aussi **connaître les points de vue actuels des représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce** qui ont fait connaître leur appui au tracé Ouest en juin 2003 de même que l'**avis d'expert sur les impacts des variantes de ce projet sur le milieu naturel et humain**. ←

Nous désirons également **poser des questions en plus de faire connaître notre opinion et notre position à l'égard de ce projet**. Nous ne nous opposons pas à ce projet et ne désirons pas le retarder par la tenue d'une audience publique. Celle-ci sera de toute façon probablement terminée avant la fin de la construction prévue pour 2007 du tronçon de l'autoroute Robert-Cliche (73) jusqu'à la route du Golf à Beauceville, condition préalable à la réalisation du tronçon présentement étudié. ←

² Ministère des Transport, *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement*, Juin 2005, page 2-1, 2^{ème} paragraphe.

³ Ministère des Transports, *Prolongement de l'autoroute 73 sud (Beauce), Tronçon Saint-Joseph/Saint-Georges*, Document de consultation des Municipalités Régionales de Comté de Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan, Service de l'environnement, mars 1987.

⁴ Étude de Roma Fluet et Associés (s.e.n.c.), dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005. ISBN 2-550-44226-1.

Ce projet est pour nous tout à fait inacceptable et incompatible avec les usages en milieu rural. Nous souhaitons donc, par ce processus d'audience publique, nous faire enfin entendre et espérons bien sûr que le tracé Ouest sera ultimement retenu comme variante optimale.

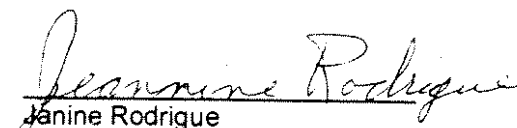
Veillez agréer, Monsieur Béchard, l'expression de nos sentiments distingués.

Signataires,


Josée Bilodeau


Pascal Veilleux

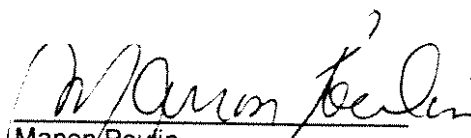

Guy Quirion



Janine Rodrigue


François Lacombe


Nicole Saint-Pierre


Marc Saint-Hilaire


Manon Poulin

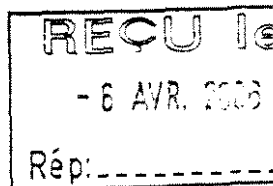

Bernard Gagnon



Syndicat de l'UPA De l'Érable

100 Avenue Lambert, Beauceville QC G5X 1T6
Tél. + fax : (418) 774-3896

Beauceville, le 3 avril 2006



Monsieur Claude Béchard
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement Durable,
De l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e Étage, QUÉBEC (QC) G1R 5V7

**OBJET : Demande d'audience publique / Prolongement de l'autoroute 73 entre
Beauceville et St-Georges**

Monsieur le Ministre,

Nous requérons, de votre part, la tenue d'une audience publique concernant le prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges. Nous désirons profiter d'une telle audience pour exposer aux autorités de votre ministère, et principalement aux représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, des éléments que le ministère des Transports auraient davantage dû prendre en compte dans le choix du tracé de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges.

Ainsi, malgré les représentations faites auprès du ministère des Transports, celui-ci a maintenu son choix du tracé « est » entre la route du Golf et la route Veilleux pour réaliser l'autoroute, bien que les impacts soient plus importants pour l'agriculture avec ce tracé.

Parmi les principaux impacts qu'entraînerait le choix du tracé « est » signalons :

- soustraire plus de terres en culture (près de trois fois plus) ;
- engendrer des déplacements accrus (dépenses d'énergie et de temps) pour les producteurs touchés ;
- entraîner une pression supplémentaire des activités urbaines (commerces, industries, résidences) souhaitant s'installer et se développer dans la zone agricole située entre le périmètre urbain et la future autoroute ;
- modifier les débits du réseau hydrique et provoquer l'inondation de terres en culture à certaines périodes.

Pour ces principaux motifs et pour d'autres que nous pourrions davantage vous préciser, nous croyons nécessaire de tenir une audience publique afin d'apporter un éclairage suffisant aux autorités de votre ministère pour bien mesurer tous les impacts que suscitera la réalisation de l'autoroute 73.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink that reads "Alain Bernard". The script is cursive and elegant.

Alain Bernard, secrétaire
Syndicat de l'UPA De l'Érable